

Registre des maladies oncologiques :

Porte-parole PVS : Brigitte Neuhaus, députée Verte

Monsieur le Président, Madame, Monsieur, Chères et chers collègues,

La modification de la loi de santé qui nous est soumise aujourd'hui a pour but d'adapter le droit cantonal à la Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques, la LEMO entrée en vigueur au début de cette année. La marge de manœuvre pour le canton est donc très limitée. Toutefois, le canton de Neuchâtel précurseur en la matière gère un registre des tumeurs depuis 1972, puis conjointement avec celui du Jura dès 2015. Il était donc important que ce travail longitudinal de collecte d'informations puisse se prolonger avec le nouveau cadre légal. L'intérêt épidémiologique de ces données pour la population de notre canton est indéniable que ce soit en matière de recherche ou d'évaluation des soins, de planification des programmes régionaux de prévention ou de dépistage, de même que dans le cadre des études d'impact sur la santé des pollutions environnementales.

Le groupe Pop Verts Sol souhaite toutefois relever deux aspects extrêmement sensibles dans sa mise en œuvre :

- Premièrement le moment choisi par le médecin pour informer son patient sur la nécessité de transmettre ses données au registre national. Le patient doit malgré son état émotionnel bouleversé être capable d'en comprendre la nécessité, mais aussi saisir son droit de s'y opposer le cas échéant.
- Enfin la protection des données qui doit être garantie et qui devra être évaluée systématiquement.

Le groupe Pop Verts Sol soutiendra unanimement ce projet.

Merci de votre attention.